

core supposer qu'en cette occasion l'intérêt public a été sacrifié à l'avantage particulier ?

On avait proposé une autre mesure : une amélioration devait être faite dans le ministère de la justice, amélioration qui consisterait à nommer un solliciteur général. Vous savez, M. l'Orateur, que la gauche de cette Chambre n'a pas fait la moindre objection à ce projet ; elle croit, au contraire, depuis un très grand nombre d'années, que l'intérêt public requiert la nomination d'un semblable ministre, et, de fait, cette mesure est une de celles que l'administration Mackenzie a soumises lorsqu'elle avait le pouvoir en mains. Bien que maintenant l'on reconnaisse que cette mesure est d'intérêt public, je sais qu'elle a été acrimonieusement combattue dans le temps, quoiqu'elle fut jointe à une autre mesure comportant l'abolition de la charge de receveur général, ce qui aurait eu pour effet d'empêcher la création de la nouvelle charge, d'entraîner une augmentation de dépenses pour le pays. Ce projet fut acrimonieusement combattu, et finalement rejeté, si j'ai bonne mémoire, par l'autre Chambre. Mais dix ans après le gouvernement s'est emparé de ces deux projets, et je suis heureux de dire que l'administration de l'honorable député d'York-Est (M. Mackenzie), dont je regrette aussi l'absence nécessaire par le mauvais état de sa santé, a été vengée de la manière la plus complète par ses adversaires mêmes, par ceux qui l'ont combattue avec beaucoup de vigueur dans le temps ; et je puis ajouter que ce n'est pas la première fois que la ligne de conduite et la politique de l'honorable député est vengée, et le peuple commence à reconnaître la valeur des services qu'il a rendus au pays, et à comprendre que le serviteur public le plus précieux n'est pas celui qui flatte les préjugés populaires, mais celui qui travaille à appliquer les vrais principes, bien qu'ils puissent le faire succomber dans la lutte, au lieu de lui assurer la victoire. L'intérêt public demandait l'an dernier que nous eussions un solliciteur général ; cependant cette année nous n'en avons pas. Pourquoi cela ? je le demande encore.

Si je me rappelle bien, la presse ministérielle et des partisans éminents du gouvernement nous ont dit que le très honorable premier tâtait le pouls des collèges électoraux pour voir si le pays approuvait la création de cette charge ; nous ignorons si le pouls a battu, mais voici trois mesures qui ont été soumises l'an dernier dans l'intérêt public, et qui ont été adoptées, mais qui n'ont pas encore été appliquées. Je demanderai de nouveau ce qu'il peut y avoir. Si ces mesures n'ont été soumises que dans le but d'orner le discours du trône, je préfère la franche déclaration de sir George Cartier, disant qu'il ne serait pas satisfait tant que le discours du trône contiendrait autre chose que le bill des subsides ; si, d'un autre côté, ces mesures ont été présentées dans l'intérêt public, le gouvernement mérite le blâme pour ne leur pas avoir donné suite.

Plusieurs des projets que l'on soumettra cette année seront certainement importants et précieux pour le pays, s'ils sont exécutés. La loi électorale ne donne pas satisfaction, et elle devrait être amendée ; et j'espère que le premier amendement qu'on fera à cette loi enlèvera au gouvernement le droit, dont il jouit aujourd'hui, de choisir les officiers-rapporteurs, et comprendra le principe que celui qui sera appelé à servir d'arbitre entre les concurrents ne devra pas être choisi à la discrétion du candidat, comme cela s'est fait dans le passé, mais qu'il devra être un fonctionnaire permanent, comme dans tous les autres pays. En ce qui concerne la loi des élections contestées, nous en avons certainement vu assez durant la vacance pour nous convaincre qu'elle a besoin d'être améliorée, car nous avons été témoins que des juges d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick ont différé entre eux sur la manière d'interpréter cette loi, et il est temps que nous essayons de régler ici les questions que la jurisprudence n'a pu résoudre.

Relativement à l'acte du cens électoral, cet acte a certainement eu une carrière fort accidentée. Il a été passé en

M. LAURIER

1885, mis en vigueur en 1887, suspendu en 1887, et il doit être amendé en 1888 ; et j'espère—j'ignore si cet espoir se réalisera—qu'il sera abrogé en 1889. Plus on discutera cette loi, M. l'Orateur, mieux on comprendra, je crois, que le principe posé par l'opposition est le véritable, savoir, que l'on devrait laisser aux diverses provinces le soin de fixer le cens électoral, parce que le cens est une question complexe dont l'application doit varier suivant l'éducation, les mœurs et les coutumes des habitants des différentes provinces.

Pour ce qui est du traité des pêcheries, je crois qu'il serait prématuré de discuter maintenant cette question, et je ne dirai pas aujourd'hui ce que j'en pense. Le discours du trône contient l'espoir que l'on trouvera le traité honorable et satisfaisant pour les deux nations. J'espère, M. l'Orateur, qu'il en sera ainsi, mais je ne serais pas amené à cette conclusion par la lecture du livre bleu publié par le gouvernement, ni par l'admirable procès-verbal du Conseil qui a été préparé et envoyé en Angleterre à l'appui de nos prétentions au sujet de l'interprétation du traité de 1818.

Dans le discours du trône, il dit que le pays est très prospère, et ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse ont consacré la plus grande partie de leurs remarques à soutenir énergiquement cette proposition. Je m'étonne toujours, M. l'Orateur, de la ténacité avec laquelle les ministériels continuent à affirmer, malgré les faits, que le pays est prospère. J'affirme tout le contraire, je dis qu'aujourd'hui le pays, loin d'être prospère, est dans une condition diamétralement opposée.

Quelques VOIX : Non, non.

M. LAURIER : Oui. Je dis que jamais dans l'histoire du Canada, la classe agricole, qui constitue le gros de la nation, ne s'est trouvée dans une condition aussi sombre qu'elle l'est aujourd'hui. Le fait est qu'il règne aujourd'hui un sentiment universel de mécontentement, et un désir de voir surgir quelque chose de propre à faire disparaître la dépression dont souffre l'agriculture. Mon honorable ami, le député d'Haldimand (M. Montague), a cité des chiffres pour prouver que nous sommes prospères ; mais si nous le sommes pourquoi des centaines de Canadiens fuient-ils cette prospérité ? Comment se fait-il que tous les jours des centaines et des milliers de nos nationaux abandonnent cette prospérité pour aller s'établir de l'autre côté de la frontière ? L'exode permanent dont souffre le pays est la meilleure preuve que cette prospérité, dont parlent si souvent les orateurs ministériels, n'existe que dans leurs paroles ; et le million de Canadiens qui habitent en ce moment le sol américain est une protestation vivante contre leurs vantardises continuelles. Je puis comprendre l'émigration de l'Irlande, en proie à la misère, de l'Angleterre avec son surcroît de population, de la Scandinavie, et de l'Allemagne, où le peuple est écrasé sous le talon de fer du despotisme militaire ; mais, je le demande, pourquoi ce pays libre ne peut-il point retenir sa population ? La faute n'en est pas au pays, qui est aussi avantageux qu'aucun autre ; mais la raison de cet état de choses réside dans notre défectueux système économique, et nulle part ailleurs. Nous travaillons depuis plusieurs années à coloniser nos vastes et fertiles terres. Nous avons envoyé en Europe des agents qui n'ont pas représenté notre pays sous d'aussi sombres couleurs que l'ont fait les agents américains, suivant l'honorable député d'Halton. Nous avons délégué en Europe des agents qui ont fait tout en leur pouvoir pour attirer ici l'immigration, et ils ont réussi jusqu'à un certain point. Il est venu des immigrants, mais où sont les colons ? Ce ne sont pas seulement les immigrants, mais aussi nos propres concitoyens qui s'en vont par douzaines, par centaines et par milliers, et à quoi faut-il attribuer cela, sinon au défectueux système économique que nous suivons depuis plusieurs années. Vous jugerez l'arbre par ses fruits, et quels sont les fruits de cet arbre ? Des cliques, des monopoles et des associa-